Avant-propos : à la recherche du champ poétique

Autor(en): **Mühlenthaler, Jean-Claude**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne**

Band (Jahr): **- (2002)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

AVANT-PROPOS :
À LA RECHERCHE DU CHAMP POÉTIQUE

Au passage du Moyen Âge à la Renaissance, la poésie lyrique en France n'a pas encore un champ qui lui soit propre. Pensée habituellement au sein des sept arts libéraux, elle est tour à tour rattachée à la musique, la grammaire, la rhétorique, voire à la logique. Ballades, (vire)lais et rondeaux apparaissent dans les domaines les plus variés : le lyrisme à formes fixes sert à exprimer le « sentement » amoureux aussi bien qu'il peut être utilisé, s'ouvrant alors au monde, à des fins didactiques ou politiques. De leur côté, la satire et le théâtre profane entraînent, entre blâme et intention ludique, la poésie dans l'univers de la dérision et du renversement carnavalesque.

L'idée d'une spécificité du discours lyrique se fait pourtant jour entre la fin du XIVe et le début du XVIe siècle[1], quand apparaît une réflexion qui, entre convergences et contradictions, tâche d'esquisser la nature du fait poétique. À partir du moment où Eustache Deschamps et Évrart de Conty[2] — entérinant, semble-t-il, un état de fait — proposent de distinguer la « musique artificielle » (le chant et la musique instrumentale) de la « musique

---

1. Cf. Eric MÉCHOULAN, « La musique du vulgaire. Arts de seconde rhétorique et constitution de la littérature », *Ars poetica, études littéraires*, 22/3 (1989-1990), p. 13-22 ; Michèle GALLY, « Archéologie des arts poétiques français », *Nouvelle Revue du Seizième Siècle*, 18/1 (2000), p. 368-382.

2. Cf. Bruno ROY, « Eustache Deschamps et Évrart de Conty théoriciens de l'art poétique », in *Cy nous dient. Dialogue avec quelques auteurs médiévaux*, Orléans : Paradigme, 1999, p. 25-40.

naturelle » (la versification), il devient possible de penser cette dernière à part, de s'intéresser exclusivement à que Jean Molinet appellera, un siècle plus tard, « une espece de musique richmique[3] ».

Tout au long du XVe siècle, les *Arts de seconde rhétorique* offrent aux jeunes poètes et à un public intéressé des catalogues de rimes et de mètres, ils leur proposent en modèles des textes à imiter. Par l'importance accordée à l'aspect technique, ces traités affirment la légitimité d'un discours qui porte sur le seul fait lyrique et suggèrent ainsi la dignité de la poésie. La voie est libre pour que Pierre Fabri puisse mettre l'« art de rithmer » à la place de la théologie dans le *Grand et vrai Art de pleine rhétorique* (1521): la science de « bien dire et parler » représente l'aboutissement et le couronnement du savoir humain, car la prose et surtout la poésie, « qui contient toultes les fleurs de elegante composition[4] », présupposent la maîtrise de l'ensemble des disciplines connues. Le poète fait désormais figure de sage.

Dans cette réflexion, à travers laquelle s'affirme le statut particulier de la poésie et émerge la figure du poète, homme d'exception, *L'Instructif de la seconde rhétorique* occupe une place de choix. Écrit probablement autour de 1470, édité par Antoine Vérard en 1501 et volontiers cité par Pierre Fabri qui en transcrit des passages entiers, ce traité combine l'intérêt pour la forme et l'énumération des « bons facteurs » dont il invite à suivre l'exemple. En plus, il offre à l'écriture lyrique une légitimité inconnue des autres arts de seconde rhétorique, quand il esquisse une théorie de l'inspiration. Par le biais d'une pensée qui, en ouverture et en clôture, fait de la *nature* la source du travail poétique et sert de cadre aux développements sur l'aspect technique, c'est-à-dire sur l'*art*, *L'Instructif* reprend des questions qui furent au cœur des débats déjà à l'époque antique. Il rejoint également Guillaume de Machaut dont le *Prologue* présente le poète comme un être que Nature forme à part, ou Eustache Deschamps qui, au début de l'*Art de dictier,* avait affirmé que la « musique naturele » ne saurait s'enseigner à un homme, si la nature ne l'y a pas prédisposé. Cette entrée en matière légitime le reste du traité que

---

3. « L'Art de rhétorique », in *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, éd. Ernest Langlois, Genève : Slatkine Reprints, 1974, p. 216.

4. *Le grand et vrai Art de pleine rhétorique*, éd. Adam Héron, Genève : Slatkine Reprints, 1969, livre I, p. 12.

Deschamps consacre — suivant une démarche qui annonce celle de *L'Instructif* — exclusivement à la présentation des formes métriques en vogue.

Plus près de *L'Instructif*, voici les *Douze Dames de Rhétorique* (1463), échange épistolaire au fil duquel George Chastelain, de la cour de Bourgogne, et Jean Robertet, de la cour de Bourbon, défendent chacun leur conception de la poésie. Le premier se conçoit comme un poète chrétien, proposant une théologie du Verbe influencée par la pensée scolastique ; le second, marqué par un séjour en Italie, opte pour une poétique culturelle et pré-renaissante, basée sur l'*imitatio*. Mais, par-delà les différences, George Chastelain et Jean Robertet affirment avec force la dignité de la poésie, ils voient l'un et l'autre dans le poète un être inspiré, que ce soit par Dieu ou par les muses. L'idée n'est pas aussi nouvelle qu'on pourrait le croire puisque, dès 1442, dans *Le Champion des dames* dédié au duc Philippe le Bon, Martin Le Franc interrompt la louange d'Amour pour s'interroger :

> Qu'ay je dit ? Semblé je pas yvre ?
> Semble que de son eloquence
> Saint Esprit m'abruve et enyvre,
> Et ne veut que face silence ![5]

La réflexion sur les formes d'une inspiration parfois proche du *furor poeticus* naît et se développe dans ce bouillonnement de pensées d'origines diverses qui s'opposent, se croisent et s'entrelacent. À la mort de Chastelain en 1476, Robertet revient à la charge, prolongeant, sous le voile de la louange du défunt, le débat avec le poète bourguignon. Le cheminement du traité ne s'arrête pas là : comme *L'Instructif, Les Douze Dames de Rhétorique* sont appréciées à l'aube du XVIe siècle. Les fresques du château de Saint-Maire à Lausanne datent de 1500 environ : les douze suivantes de Rhétorique, avec leurs « enseignes » (malheureusement fort endommagées), y font face aux douze Vertus du *Breviaire des nobles* d'Alain Chartier. C'est là tout un programme, à travers lequel s'exprime l'idéal, à la fois éthique et esthétique, qui fut celui de la cour du prince-évêque (1491-1517) Aymon de Montfalcon.

---

5. *Le Champion des dames*, vol. I, éd. Robert Deschaux, Paris : Champion, 1999, vv. 3769-3772.

Nous n'aurions guère pu trouver mieux que *L'Instructif de la seconde rhétorique* et le débat des *Douze Dames* pour découvrir quels sont les enjeux de ce qu'il convient d'appeler des « poétiques en transition ». Quand, au seuil de la modernité, les deux traités rattachent la poésie au sacré et lui reconnaissent une musicalité propre, dans laquelle s'inscrit la créativité de l'écrivain, son savoir aussi, ils proposent des critères dont se servira encore la critique contemporaine[6] pour définir le champ poétique. Les premiers pas d'un débat sur le statut de la poésie en France, l'affirmation et la diffusion d'un discours à vocation théorique à l'approche de la Renaissance — tels furent les objets d'une réflexion, de vives discussions aussi, qui réunirent spécialistes et jeunes chercheurs pendant trois jours à l'Université de Lausanne. Nous en livrons les fruits dans le présent volume, avec l'espoir de contribuer à un intérêt renouvelé pour *L'Instructif* et les *Douze Dames*, traités dont bien des « mystères » — pour utiliser un terme qui, sous la plume de nos auteurs, avait une valeur métapoétique — restent à élucider.

Jean-Claude MÜHLETHALER

---

6. Cf. GROUPE μ, *Rhétorique de la poésie. Lecture linéaire, lecture tabulaire,* Paris, Seuil (coll. « Points »), 1990, p. 19-23.